

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Janvier 2017 - RAAE n° 8 du 25 janvier 2017
publié le 25 janvier 2017

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

Arrêté n° 2017-13826 du 25 janvier 2017 suspendant l'exercice de la chasse de certaines espèces de gibier dans le département du Val-d'Oise pour une durée de 7 jours, du 25 janvier 2017 à 00 h 00 au 31 janvier 2017 à 24 h 00 001

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU VAL-D'OISE

Service ambulatoire et professionnels de santé

Arrêté n° 2017-73 du 23 janvier 2017 portant réquisition d'officine de pharmacie pour assurer les services de garde et d'urgence sur le département du Val-d'Oise 003

Arrêté n° 2017-74 du 23 janvier 2017 portant réquisition d'officine de pharmacie pour assurer un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé sur le département du Val-d'Oise 016

Département Ville-Hôpital

Arrêté n° 2017-4 du 17 janvier 2017 portant modification de nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Nadia et Fernand Léger sis 7 allée Fernand Léger à Argenteuil 019

Arrêté n° 2017-5 du 17 janvier 2017 portant nomination des membres du conseil de discipline de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Nadia et Fernand Léger sis 7 allée Fernand Léger à Argenteuil 021

Arrêté n° 2017-6 du 17 janvier 2017 portant modification de nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Nadia et Fernand Léger sis 7 allée Fernand Léger à Argenteuil 023

Arrêté n° 2017-7 du 17 janvier 2017 portant modification des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Camille Pissaro sis 1 rue Matisse à Pontoise 025

Arrêté n° 2017-8 du 17 janvier 2017 portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Camille Pissaro sis 1 rue Matisse à Pontoise 027

Arrêté n° 2017-9 du 19 janvier 2017 modifiant la composition de la commission d'activité libérale du groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency – hôpital Simone Veil 029

Arrêté n° 2017-10 du 23 janvier 2017 portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier sis 3 bis avenue de l'Ile-de-France à Pontoise 031



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement
Pôle économie agricole, forêt et chasse

ARRÊTÉ n° 2017 - 13826
suspendant l'exercice de la chasse de certaines espèces de gibier dans
le département du Val-d'Oise

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment son article R424-3 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié relatif aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau ;

VU l'arrêté n°2016-13128 fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département du Val-d'Oise ;

VU le communiqué de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en date du 20 janvier 2017 ;

VU l'avis de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF) en date du 23 janvier 2017 ;

VU l'avis du centre ornithologique Île-de-France (CORIF) en date du 20 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de suspendre l'exercice de la chasse des bécasses des bois et des bécassines en raison de l'actuelle période de gel prolongé rendant les individus plus vulnérables et nécessitant leur préservation,

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la chasse de la bécasse des bois et des bécassines est suspendue sur l'ensemble du département du Val-d'Oise pour une durée de sept jours, du 25 janvier 2017 à 0h00 au 31 janvier 2017 à 24h00.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le chef de la brigade mobile d'intervention de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Île-de-France-Ouest, le chef du groupement de gendarmerie du Val-d'Oise, le directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, les maires, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par le soin des maires.

Fait à Cergy-Pontoise, le

25 JAN. 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL D'OISE

Agence Régionale de Santé
Ile de France

Délégation Départementale du
Val d'Oise

ARRETE N°2017- 73
PORTANT REQUISITION D'OFFICINES DE PHARMACIE
POUR ASSURER LES SERVICES DE GARDE ET D'URGENCE SUR LE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Le Préfet du Val d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.5125-22, L.5424-3 12° et R.4235-49 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 4 ;
- VU que l'Agence régionale de santé a été destinataire de courriers de titulaires d'officines de pharmacie de la région Ile-de-France, signalant leur participation au mouvement de grève des gardes et urgences des officines de pharmacie sur le département du 23 au 29 janvier 2017 inclus et pour la journée de protestation le jeudi 26 janvier 2017 ;
- VU l'organisation des services de garde et d'urgence sur le département du Val d'Oise pour la période du 23 janvier au 29 janvier 2017 inclus ;
- CONSIDERANT que l'organisation du service de garde a pour mission de répondre aux besoins en médicaments et produits de santé du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués ;
- CONSIDERANT que l'organisation du service d'urgence a pour mission de répondre aux besoins en médicaments et produits de santé du public en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées ;
- CONSIDERANT que le défaut d'ouverture des officines de pharmacie devant assurer ces services est de nature à créer un risque pour la santé publique dans le département ;

- CONSIDERANT que les moyens dont dispose le Préfet ne permettent pas d'assurer la santé publique dans le département pour la période du 23 au 30 janvier 2017 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans ces conditions d'organiser un service de garde et d'urgence des officines dans le département du Val d'Oise pour la période du 23 janvier au 30 janvier 2017 afin de garantir la santé publique et notamment la réponse aux besoins en médicaments et produits de santé du public ;
- SUR proposition du directeur général de l'agence régionale de santé d'Île de France.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont réquisitionnées pour assurer les services de garde et d'urgence les pharmacies du département mentionnées en annexes du présent arrêté du lundi 23 janvier 2017 à 20 heures au lundi 30 janvier 2017 à 09 heures.

ARTICLE 2 : Les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté selon les modalités définies en annexe. Ils sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

ARTICLE 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture du Val d'Oise, le directeur départemental de la Sécurité Publique et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La présente réquisition sera notifiée aux pharmacies concernées.

Fait à Cergy, le
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

23 JAN. 2017

Daniel BARNIER

GARDES DE NUIT DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 1

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
1	Mr	BAUDET	Henry	PHARMACIE BAUDET	1 Rue des Moranglès	95820	BRUYERES SUR OISE	0134702126	23/01/2017 de 20heures à 09heures
1	Mme	HEMIDY	Corinne	PHARMACIE DES JARDINS DE BONNEVILLE	Route de Pontoise	95540	MERY SUR OISE	0134215056	24/01/2017 de 20 heures à 09heures
1	M & Mme	OFFNER	Frédéric & Noma	PHARMACIE DES PLANTES	43, Grande Rue	95290	L'ISLE ADAM	0134690003	25/01/2017 de 20heures à 9heures
1	Mr	DO PHAM	Quynh	PHARMACIE DU Dr DO PHAM	12, avenue Jean Jaurès	95340	PERSAN	0134700436	26/01/2017 de 20heures à 09heures
1	Mme	BRESSON	Brigitte	PHARMACIE BRESSON GROSSE	94, rue Pierre Brossette	95590	PRESLES	0134700688	27/01/2017 de 20heures à 09heures
1	Mr	MAILLARD	Xavier	PHARMACIE MAILLARD	2, rue Albert premier	95260	BEAUMONT SUR OISE	0134700032	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 2

Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
S								
2 Mr	MAMAN	Raphaël	PHARMACIE	Place Victor Hugo	95400	VILLIERS LE BEL	0139920244	23/01/2017 de 20heures à 09heures
2 Mme	FAUCHEUX	Laurence	PHARMACIE FAUCHEUX	7, avenue Gabriel Péri	95500	GONESSE	0139873870	24/01/2017 de 20heures à 09heures
2 Mme	DERRIEUX	Séverine	PHARMACIE DE LA CHARMEUSE	2, place des Charmeuess	95190	GOUSSAINVILLE	0139888162	25/01/2017 de 20heures à 09heures
2 Mr	MAISSONIER	Jean-Luc	PHARMACIE DES BURTEAUX	1, place de la Tolinette	95400	VILLIERS LE BEL	0134199111	26/01/2017 de 20heures à 09heures
2 Mr	PELLETIER	Jean	PHARMACIE	8, rue d'Armouville	95500	GONESSE	0139851019	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20heures à 09heures
2 Mr	VIGOUROUX	Denis	PHARMACIE VIGOUROUX	1, avenue Georges Pompidou	95500	GONESSE	0139852898	27/01/2017 de 20 heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 3

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
3	Mr	LIVACHE	Patrick	PHARMACIE CLEMENCE	61, rue de la Barre	95880	ENGHIEN	0134127895	23/01/2017 de 20heures à 09heures
3	Mr	MORISSEAU	Jean-François	PHARMACIE DU POGRES	1 bis, route de St Denis	95170	DEUIL LA BARRE	0139831603	24/01/2017 de 20heures à 09heures
3	Mme	MESSE		PHARMACIE DES THERMES	2, avenue de la Ceinture	95880	ENGHIEN	0134126023	25/01/2017 de 20heures à 09heures
3	Mme	JOLY-BARGIS	Véronique	PHARMACIE ST JACQUES	12, rue St Jacques	95160	MONTMORENCY	0139642673	26/01/2017 de 20heures à 09heures
3	Mme	JOLY	Laurence	PHARMACIE PRINCIPALE	9, place Roger Levanneur	95160	MONTMORENCY	0139642294	27/01/2017 de 20 heures à 09heures
3	Mme	MARTINEZ-ACHACHE	Annie	PHARMACIE MACHU	25, avenue de Paris	95230	SOISY/MONTMORENCY	0139893188	28/01/2017 de 20 heures à 09heures
3	Mr et Mme	COUEGNAS-ELBAZ		PHARMACIE MIRABEAU	61, avenue de Paris	95230	SOISY/MONTMORENCY	0134170340	29/01/2017 de 20heures à 09heures

SECTEUR 4

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
4	Mme	PANOT	Magny	PHARMACIE ALLAIRE CHEMLA	95, rue des clottins	95560	MONTSOULT	0134698060	23/01/2017 de 20heures à 09heures
4	Mmes	BODART et SCHOETTEL	Dominique & Brigitte	PHARMACIE BODART-SCHOETTEL	Place Jean Baptiste Corot	95380	LOUVRES	0134681600	24/01/2017 et 29/01/2017 de 20heures à 09heures
4	Mr et Mme	CARNEL		PHARMACIE DE L'YSIEUX	137, avenue Henri Barbusse	95670	MARLY LA VILLE	0134682040	25/01/2017 de 20heures à 09heures
4	Mlle	COCHU	Aude	PHARMACIE	1 rue François Mauriac	95470	VEMARS	0134686052	26/01/2017 de 20heures à 09heures
4	Mr	FROISSANT-ROCH		PHARMACIE	26, rue Charles de Gaulle	95270	LUZARCHES	0134712810	27/01/2017 de 20heures à 09heures
4	Mr	DE DERoy	Stéphan	PHARMACIE DE LA CROIX BLEUE	16, rue Jean Nicolas	95560	BAILLET EN FRANCE	0134739379	28/01/2017 de 20heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 5

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
5	Mme	GERARD	Blandine	PHARMACIE DES MARONNIERS	32, avenue des Maronniers	95250	BEAUCHAMP	0139600691	23/01/2017 de 20heures à 09heures
5	Mme	COUDERC	Laurent	PHARMACIE DU CHEVAL ROUGE	73, rue de Paris	95320	SAINT LEU LA FORET	0139602129	24/01/2017 de 20 heures à 09heures
5	Mr	JOCHEMCZAK	Jean-Jacques	PHARMACIE	86, rue du Général Leclerc	95320	SAINT LEU LA FORET	0139600382	25/01/2017 de 20 heures à 09heures
5	Mme	GAVREL	Sylvie	PHARMACIE ST EXUPERY	3, avenue Dupressoir Chardonnière	95550	BESSANCOURT	0139600802	26/01/2017 de 20heures à 09heures
5	Mme	SAMSON	Karine	PHARMACIE	2 bis, rue Léon Pelouse	95480	PIERRELAYE	0134646240	27/01/2017 de 20 heures à 09heures
5	Mr	COUDERC	Laurent	PHARMACIE DU CHEVAL ROUGE	73, rue de Paris	95320	SAINT LEU LA FORET	0139602129	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20heures à 09heures

Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
S								
6	MORIN	Stéphane	PHARMACIE MORIN	51, rue de Paris	95880	MONTLIGNON	0134160553	23/01/2017 de 20 heures à 09heures
6	WEBERT-JEGER-MADIOT	Myriam	PHARMACIE GUERY	32 centre commercial du Parisis	95130	FRANCONVILLE	0130722932	24/01/2017 de 20 heures à 09heures
6	KITHOUN	Benoît	PHARMACIE GAMBETTA	2, boulevard Gambetta	95110	SANNOIS	0139812800	25/01/2017 de 20 heures à 09heures
6	GUIGNON	Anne	PHARMACIE GUIGNON	108, rue de Général Leclerc	95130	FRANCONVILLE	0134136926	26/01/2017 de 20 heures à 09heures
6	BAUD	Jean-Paul	PHARMACIE	13, place Auguste Rodin	95120	ERMONT	0134154775	27/01/2017 de 20 heures à 09heures
6	M & M DURAND ET MARCHAND	Katherine et Denis	PHARMACIE 2000	67, rue du Général Leclerc	95600	EAUBONNE	01399594514	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20 heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 7

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
7	Mme	BENJIGHI	Lise	PHARMACIE du 8 MAI 45	23, avenue du 8 mai 1945	95200	SARCELLES	0139908331	23/01/2017 de 20 heures à 09heures
7	Mr	NAMI GOHAR	Farzad	PHARMACIE NAMI GOHAR	44, rue de Paris	95350	ST BRICE	0139900259	24/01/2017 de 20 heures à 09heures
7	Mr	WANDJI	Gilbert	PHARMACIE ST SAENS	5, place Camille Saint Saens	95200	SARCELLES	0139940148	25/01/2017 de 20 heures à 09heures
7	Mr	HAMADOU	Djafarou	PHARMACIE HAMADOU	2, avenue de la Division leclerc	95200	SARCELLES	0139906770	26/01/2017 de 20 heures à 09heures
7	Mr	CUVELIER	François	PHARMACIE CUVELIER	9, avenue Foch	95200	SARCELLES	0139860372	27/01/2017 de 20 heures à 09heures
7	Mlle	SERFATY/PORTMANN		PHARMACIE DE LA GARE	5, place de la Gare	95350	ST BRICE	0139907902	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20 heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES
SECTEUR 9

Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
S								
9	Mme VAN DANEIGEN	Christine	PHARMACIE NOTRE DAME	35, place Notre-Dame	95300	PONTOISE	0130311210	23/01/2017 de 20 heures à 09heures
9	Mme SUME FOTSIN	Liliane	PHARMACIE DU HAUT DE GEN	4, place du Haut de Gency	95000	CERGY St CHRISTOPHE	0130386000	24/01/2017 de 20 heures à 09heures
9	Mr PROUST	Christian	PHARMACIE DU MAIL	34, rue du Mail	95310	SAINT OUEN L'AUMONE	0134489715	25/01/2017 de 20 heures à 09heures
9	Mr AMODALY	Jarmamad	PHARMACIE DES 3 GARES	2, place des Trois Gares	95800	CERGY LE HAUT	0134321115	26/01/2017 de 20 heures à 09heures
9	Mr DOSSOU-YOVO	Stéphane	PHARMACIE KENNEDY	Avenue Kennedy	95300	PONTOISE	0130301252	27/01/2017 de 20 heures à 09heures
9	Mr VACHER		PHARMACIE DU BON TEMPS	1, passage Aurore	95800	CERGY St CHRISTOPHE	0130300010	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20 heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 11

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE I	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
11	Mr	COHEN de LARA	Marcel	PHARMACIE DES BRIGADIERES	13, allée Georges Bizet	95870	BEZONS	0130769440	23/01/2017 et 24/01/2017 de 20 heures à 09heures
11	Mme	ESSAYOUTI	Amna	PHARMACIE DE LA COLONIE	17, rue du Docteur Leray	95100	ARGENTEUIL	0139805104	25/01/2017 et 26/01/2017 de 20 heures à 09heures
11	Mr	CHIR	Hocène	PHARMACIE DES COTEAUX	102, avenue du Maréchal Joffre	95228	ARGENTEUIL	0139825764	27/01/2017 et 28/01/2017 de 20 heures à 09heures
11	Mme	TOUATI	Naghet	PHARMACIE	14, rue Paul Vaillant Couturier	95228	ARGENTEUIL	0139610105	29/01/2017 de 20 heures à 09heures

NUITS DU 23 AU 29 JANVIER 2017

DE 20 HEURES A 09 HEURES

SECTEUR 13

S	Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	DATES REQUISITIONS
13	Mr et Mme	BARBIER		PHARMACIE DU CENTRE	20 ter. avenue Foch	95240	CORMEILLES	0139784243	28/01/2017 et 29/01/2017 de 20 heures à 09heures
13	Mr	BRECKLER	Alain	PHARMACIE	416, route de Conflans	95220	HERBLAY	0139789480	27/01/2017 de 20 heures à 09heures
13	Mr	JUILLARD	Jean-Charles	PHARMACIE DE GRAND CORMEILLES	20-21 avenue des Frères Lumières	95240	CORMEILLES	0139317313	25/01/2017 de 20 heures à 09heures
13	Mme	MAGOT	Danielle	PHARMACIE	12, rue de Conflans	95220	HERBLAY	0139976695	26/01/2017 de 20 heures à 09heures
13	Mme	MELO	Marie-José	PHARMACIE	9, rue Galliéni	95240	CORMEILLES	0139780421	24/01/2017 de 20 heures à 09heures
13	Melle	VIGNAL	Laurence Marie	PHARMACIE VIGNAL	1, place Edouard Imbs	95240	CORMEILLES	0139783490	23/01/2017 de 20 heures à 09heures

Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	Date et Horaire des réquisition
Mr	PELLETIER	Jean	PHARMACIE	8, rue d'Amouville	95500	GONESSE	0139851019	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr et Mme	COUEGNAS-ELBAZ		PHARMACIE MIRABEAU	61, avenue de Paris	95230	SOISY/MONTMORENCY	0134170340	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mmes	BODART et SCHOETTIEL	Dominique & Brigitte	PHARMACIE BODART-SCHOETTE	Place Jean Baptiste Corot	95380	LOUVRES	0134681600	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr	COUDERC	Laurent	PHARMACIE DU CHEVAL ROUGE	73, rue de Paris	95320	SAINT LEU LA FORET	0139602129	29/01/2017 de 09heures à 20heures
M & Mme	DURAND ET MARCHAND	Katherine et Denis	PHARMACIE 2000	67, rue du Général Leclerc	95600	EAUBONNE	0139594514	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mlle & M.	SERFATY/PORTMANN		PHARMACIE DE LA GARE	5, place de la Gare	95350	ST BRICE	0139907902	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr	VACHER		PHARMACIE DU BON TEMPS	1, passage Aurore	95800	CERGY St CHRISTOPHE	0130300010	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mme	TOUATI	Naghet	PHARMACIE	14, rue Paul Vaillant Couturier	95228	ARGENTEUIL	0139610105	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr et Mme	BARBIER		PHARMACIE DU CENTRE	20 ter, avenue Foch	95240	CORMEILLES	0139784242	29/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr	MAILLARD		PHARMACIE MAILLARD	2, rue Albert premier	95260	BEAUMONT SUR OISE	0134700032	29/01/2017 de 09heures à 20heures



PREFET DU VAL D'OISE

Agence Régionale de Santé
Ile de France

Délégation Départementale du
Val d'Oise

ARRETE N°2017- 74
PORTANT REQUISITION D'OFFICINES DE PHARMACIE
POUR ASSURER UN SERVICE MINIMUM D'APPROVISIONNEMENT EN MEDICAMENTS
ET AUTRES PRODUITS DE SANTE SUR LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Le Préfet du Val d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L. 5125-1-1 A 3°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 4°,

VU le décret n° 2044-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets,

VU que l'Agence Régionale de Santé a été destinataire de courriers de titulaires d'officines de pharmacie de la région Ile-de-France, signalant leur participation au mouvement de grève des gardes et urgences des officines de pharmacie sur le département du 23 au 29 janvier 2017 inclus et pour la journée de protestation le jeudi 26 janvier 2017,

CONSIDERANT que les pharmaciens d'officine participent à la mission de service public de la permanence des soins,

CONSIDERANT que le défaut d'ouverture des officines de pharmacie pendant les jours et heures d'ouverture généralement pratiqués est de nature à créer un risque pour la santé publique et à compromettre la permanence des soins dans le département,

CONSIDERANT que les moyens dont dispose le Préfet ne permettent pas d'assurer la santé publique dans le département pour la période du 23 au 30 janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans ces conditions d'organiser un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé dans le département du Val d'Oise pour la période du 23 au 30 janvier 2017 afin de garantir la santé publique et la permanence des soins,

SUR proposition du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont réquisitionnées pour assurer un service minimum d'approvisionnement ambulatoire en médicaments et autres produits de santé, les pharmacies du département mentionnées en annexes du présent arrêté pour la journée du jeudi 26 janvier 2017 de 09 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 : les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté selon les modalités définies en annexe. Ils sont responsables de l'organisation et de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture du Val d'Oise, le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La présente réquisition sera notifiée aux pharmacies concernées.

Fait à Cergy, le

23 JAN. 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Daniel BARNIER

Civilité	NOM	PRENOM	PHARMACIE	ADRESSE 1	CP	LOCALITE	TEL	Date et horaire de réquisition
Mr	DO PHAM	Quynh	PHARMACIE DU Dr DO PHAM	12, avenue Jean Jaurès	95340	PERSAN	0134700436	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr	MAISSONIER	Jean-Luc	PHARMACIE DES BURTEAUX	1, place de la Tolinette	95400	VILLIERS LE BEL	0134199111	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mme	JOLY-BARGIS	Véronique	PHARMACIE ST JACQUES	12, rue St Jacques	95160	MONTMORENCY	0139642673	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mlle	COCHU	Aude	PHARMACIE	1, rue François Mauriac	95470	VEMARS	0134686052	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mme	GAVREL	Sylvie	PHARMACIE ST EXUPERY	3, avenue Dupressoir Chardonnière	95550	BESSANCOURT	0139600802	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr	AMODALY	Jamnamod	PHARMACIE DES 3 GARES	2, place des Trois Gares	95800	CERGY LE HAUT	0134321115	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mme	ESSAYOUTI	Amina	PHARMACIE DE LA COLONIE	17, rue du Docteur Leray	95100	ARGENTEUIL	0139805104	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mme	MAGOT	Danielle	PHARMACIE	12, rue de Conflans	95220	HERBLAY	0139976695	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mme	GUIGNON	Anne	PHARMACIE GUIGNON	108, rue de Général Leclerc	95130	FRANCONVILLE	0134136926	26/01/2017 de 09heures à 20heures
Mr	HAMADOU	Djafarou	PHARMACIE HAMADOU	2, avenue de la Division Leclerc	95200	SARCELLES	0139906770	26/01/2017 de 09heures à 20heures

Arrêté N°2017 - 4

**portant modification de nomination des membres
du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture
du Lycée Nadia et Fernand Léger - 7 Allée Fernand Léger – 95100 ARGENTEUIL**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4392-1, relatif à la formation d'auxiliaire de puériculture ;

Vu le décret N° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu l'arrêté n° 2017-1 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du conseil technique d'auxiliaire de puériculture du lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2017-1 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil est remplacé comme suit :

Membres de droit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, président ;
Le Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

Un représentant de l'organisme Gestionnaire :

Titulaire : Madame KPAKPO

Suppléant : Madame BARBIER

Une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs :

Titulaire : Madame CASTRO Céline

Suppléant : Madame RIGAULT Céline

Deux auxiliaires de puériculture d'établissement accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, l'un exerçant dans un établissement hospitalier, l'autre dans un établissement d'accueil de la petite enfance, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

Titulaire : Madame SKAWARA

Titulaire: Madame GRAVIER

La conseillère pédagogique régionale : Madame NAVIAUX-BELLE Catherine

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, pour une période d'un an :

Titulaire : Madame DECOURTY Blandine

Titulaire : Madame DESCHAMPS Kimberley

Suppléant : Madame LESCOT Nelly

Suppléant : Madame QUEL Elodie

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'institut de formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le

17 JAN. 2017

Délégation Territoriale du Val d'Oise
Département Ville/Hôpital
Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
Chargée de mission

Hagira BENDRAHMAN

Délégation Départementale du Val d'Oise
Département Ambulatoire et Professionnels de Santé

Arrêté N° 2017 - 5

**portant nomination des membres du Conseil de discipline de l'Institut
de Formation d'Auxiliaire de Puériculture
du Lycée Nadia et Fernand Léger - 7 Allée Fernand Léger – 95100 ARGENTEUIL**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4392-1, relatif à la formation d'auxiliaire de puériculture ;

Vu le décret N° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

ARRETE

ARTICLE I : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil est arrêtée, comme suit :

Membres de droit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
Le directeur de l'institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture ;

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame KPAKPO
 Suppléant : Madame BARBIER

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame CASTRO
 Suppléant : Madame RIGAULT

L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame SKWARA
 Suppléant: Madame GRAVIER

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame DESCHAMPS Kimberley
 Suppléant : Madame DECOURTY Blandine

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'institut de formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le

17 JAN. 2017

Délégation Territoriale du Val d'Oise
 Département Ville et Hôpital
 Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
 Chargée de mission

Hagira BÉNBRAHAM

Délégation Départementale du Val d'Oise
Département Ambulatoire et Professionnels de Santé

Arrêté N°2017 - 6

***portant nomination des membres du conseil de discipline
de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants
du Lycée Nadia et Fernand Léger - 7 Allée Fernand Léger – 95100 ARGENTEUIL***

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4391-1 relatif à la formation d'aide-soignant;

Vu le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

ARRETE

ARTICLE I : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant du lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil est arrêtée comme suit :

Membres de droit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France ou son représentant, Président ;
Le Directeur de l'Institut de Formation d'aide-soignant ;

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame KPAKPO Solange
Suppléant : Madame BARBIER Magali

L'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame MACHADO Françoise
Suppléant : Madame PROVOT Carole

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : /
Suppléant : /

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame MUTUMOSI Brenda
Suppléant : Madame JAVEGNY Lindsay

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant du Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal de grande instance compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'Institut de Formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le **17 JAN, 2017**

Délégation Territoriale du Val d'Oise
Département Ville/Hôpital
Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
Chargée de mission

Hagira BENBRAHAM

Délégation Départementale du Val d'Oise
Département Ambulatoire et Professionnels de Santé

Arrêté N° 2017 - 7

**portant nomination des membres du Conseil de discipline de l'Institut
de Formation d'Auxiliaire de Puériculture
du Lycée Camille Pissarro 1 rue Matisse - 95300 Pontoise**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4392-1, relatif à la formation d'auxiliaire de puériculture ;

Vu le décret N° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

ARRETE

ARTICLE I : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du Lycée Camille Pissarro de Pontoise est arrêtée, comme suit :

Membres de droit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;

Le directeur de l'institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture ;

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur JOUAN
Suppléant : Madame GUIHAL

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame GALLAND
Suppléant : Madame ALTERMATT

L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame FOUCAULT
Suppléant: Madame LHOTIS

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame BELLEPAUME Harmony
Suppléant : Madame STURM Cassandra

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du Lycée Camille Pissarro de Pontoise est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'institut de formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le

17 JAN. 2017

Délégation Territoriale du Val d'Oise
Département Ville/Hôpital
Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
Chargée de mission

Hagira BENEBAHAM

Délégation Départementale du Val d'Oise
Département Ambulatoire et Professionnels de Santé

Arrêté N°2017 - 8

***portant nomination des membres du conseil de discipline
de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants
du Lycée Camille Pissarro 1 rue Matisse - 95300 Pontoise***

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4391-1 relatif à la formation d'aide-soignant;

Vu le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

ARRETE

ARTICLE I : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant du lycée Camille Pissarro de Pontoise est arrêtée comme suit :

Membres de droit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France ou son représentant, Président ;
Le Directeur de l'Institut de Formation d'aide-soignant :

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur JOUAN
Suppléant : Madame GUIHAL

L'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame ALTERMATT
Suppléant : Madame GALLAND

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame FILIPOVA
Suppléant : /

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame DENYS-ROBIN Amélie
Suppléant : Madame BELTRANO Emmanuelle

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant du Lycée Camille Pissarro de Pontoise est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal de grande instance compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur de l'Institut de Formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le

17 JAN. 2017

Délégation Territoriale du Val d'Oise
Département Ville/Hôpital
Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
Chargée de mission

Nagira BENGRAHAM

ARRETE n° 2017 – 3
modifiant la composition de la commission d'activité libérale
du Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency – hôpital Simone Veil

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6154-1 et suivants et ses articles R 6154-1 et suivants ;

VU l'arrêté n° DG-2016/151 du 26 décembre 2016, portant délégation de signature à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée Territoriale du Val d'Oise ;

VU l'arrêté n° 2014-62 du 9 octobre 2014, modifié, fixant la composition de la commission d'activité libérale du Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency ;

VU la décision de la caisse d'assurance maladie désignant Madame MAHE et du directeur général désignant Madame GAMBLIN-SRECKI ;

SUR proposition de la Directrice du Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency – hôpital Simone Veil ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2014-62 du 9 octobre 2014 fixant la composition de la commission d'activité libérale du GHEM – hôpital Simone Veil est modifié comme suit :

Sont désignés, en qualité de membres de la Commission d'Activité Libérale du Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency – hôpital Simone Veil :

. Un représentant du Conseil de l'Ordre des Médecins :

- Monsieur le Docteur Guy PES

. Deux représentants du Conseil de Surveillance, non médecins hospitaliers :

- Monsieur Christian ISARD
- Madame Monique TIBERGHIEU

. Un représentant de l'Agence régionale de santé :

- Madame Anne GAMBLIN-SRECKI

- . Un représentant de la Caisse d'assurance maladie :
 - Madame Annie MAHE

- . Deux praticiens exerçant une activité libérale :
 - Madame le Docteur BLANGY
 - Monsieur le Docteur CHAHED

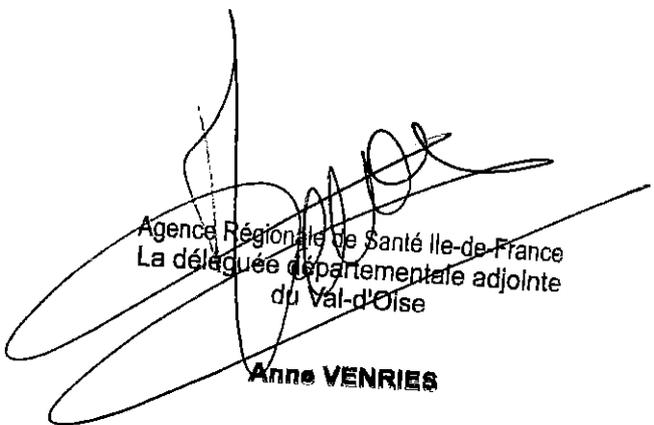
- . Un praticien n'exerçant pas d'activité libérale :
 - Monsieur le Docteur BELOTTE

- . Un représentant des usagers :
 - Madame Monique TIBERGHEN

Article 2 : Les membres de la commission d'activité libérale sont nommés pour la durée restant à courir de l'arrêté n° 2014-62 du 9 octobre 2014 susvisé, soit jusqu'au 9 octobre 2017.

Article 3 : Madame la Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé, Madame la Directrice de l'établissement concerné sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le **19 JAN. 2017**



Agence Régionale de Santé Ile-de-France
La déléguée départementale adjointe
du Val-d'Oise

Anne VENRIES

Arrêté N°2017 - 10

**portant nomination des membres du conseil de discipline
de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du centre hospitalier
3 bis Avenue de l'Île de France – 95300 PONTOISE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île-de-France

Vu le code de santé publique, notamment les articles L 4383-1 à 6 et D 4391-1 relatif à la formation d'aide-soignant;

Vu le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 modifié relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté n° DS 2016-151 du 26 décembre 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France à Madame Anne-Lyse PENNEL PRUVOST, déléguée départementale du Val d'Oise, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant du centre hospitalier de Pontoise est arrêtée comme suit :

Membres de droit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France ou son représentant, Président ;
Le Directeur de l'Institut de Formation d'aide-soignant :

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur ERRERA Vincent
Suppléant : Madame ALTHEY Viviane

L'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame ABABSA Nadia
Suppléant : Madame TREVIN Andréa

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame SORET Ghislaine
Suppléant : /

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur MAINGUY Cédric
Suppléant : Monsieur TRICHET Guillaume

ARTICLE 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aide-soignant du centre hospitalier de Pontoise est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal de grande instance compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication par les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France, la Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et Le Directeur de l'Institut de Formation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cergy, le

23 JAN. 2017

Délégation Territoriale du Val d'Oise
Département Ville/Hôpital
Service Ambulatoire et Professionnels de Santé
Chargée de Mission
Haqira BENERAHAM